Ami du Clergé du 22 février 1951

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Jésus le Rédempteur. — C. La Rédemption réalisée en nous : XI. La Rédemption demande notre participation, 57.
Carême sur les Notes de l'Eglise. — Dimanche de Pâques : VII. Hors de l'Eglise, pas de salut, 58.
Petits prônes sur les Commandements. — Troisième commandement de Dieu : III. Repos dominical, 60. — IV. Repos dominical (suite), 61.
La Compassion de la Sainte Vierge. — Marie corédemptrice, et notre Mère, 62.
En lisant. — L'efficacité spirituelle de la pénitence est conditionnée par la foi, 64.

JESUS LE REDEMPTEUR

C. — La Rédemption réalisée en nous

XI

LA RÉDEMPTION DEMANDE NOTRE PARTICIPATION

Mes frères,

Le Christ nous a rachetés ; sa mort sur la croix nous a valu la vie et nous sommes rétablis dans l'amitié de Dieu. Si nous voulons participer nous-mêmes aux fruits de la Rédemption, il nous faut, d'une part, bien comprendre la valeur objective de l'action du Christ, pour essayer, d'autre part, d'entrer comme il le veut, dans le plan rédempteur. Ce seront les deux points de l'instruction de ce jour.

I. — *La valeur objective de la Rédemption laisse place à notre participation*

On exagère la valeur objective de la Rédemption accomplie par le Christ en lui attribuant une valeur à ce point totale que notre action à nous devient, par rapport au salut, complètement nulle. Dieu, dit-on, qui nous a créés sans nous, nous sauve aussi sans nous : il suffit que le Christ soit mort sur le Calvaire pour que Dieu, nous considérant à travers son Fils, nous rende son amitié, sans exiger de nous quoi que ce soit. Bien plus, ajoute-t-on, nous restons enfants de colère et viciés dans notre nature même. Cette doctrine — la doctrine de Luther — est outrancière. — Il est vrai d'affirmer que Jésus-Christ, parce qu'il était Dieu et homme, seul a pu nous sauver ; on vous l'a dit déjà. Il est vrai aussi d'ajouter que nos actions n'ont de valeur salutaire que si elles sont unies à celles du Sauveur : c'est par lui, avec lui et en lui seulement que tout honneur et toute gloire sont rendus à Dieu le Père. Mais, malgré notre faiblesse, nous ne sommes pas passifs au point de vue surnaturel et appelés seulement à profiter des mérites de Jésus-Christ. Si modeste qu'elle puisse paraîre, notre participation à la Rédemption, à l'œuvre rédemptrice n'en est pas moins nécessaire, vis-à-vis de notre propre salut, aussi bien que vis-à-vis du salut des autres.

Tout à l'opposé, on minimise la valeur de la Rédemption du Christ et on va jusqu'à lui enlever tout caractère objectif. C'est quand, de la Passion et de la mort du Sauveur, on fait un simple modèle qu'il nous faut imiter et dont toute la valeur réside dans l'exemple que nous laissent les vertus du Rédempteur. Ici encore cependant, une part de vérité est à faire. Jésus-Christ est, de tous les hommes, celui qui a le mieux aimé Dieu son Père, qui a le mieux réalisé dans toute sa vie et surtout dans sa mort, le don de soi-même, qui nous a donné la plus grande preuve d'amour en donnant sa vie pour nous. Un tel exemple, certes, a entraîné, au cours des siècles, des chrétiens d'élite qui, par amour pour lui, ont pratiqué jusqu'à l'héroïsme l'amour de Dieu et du prochain et ont accepté de souffrir et de mourir. Mais précisément ces actes d'amour parfait et d'héroïsme ne sont possibles à l'homme que parce que Jésus-Christ l'a d'abord tiré de l'abîme du péché en lui rendant la grâce.

C'est entre ces deux excès que se situe la doctrine catholique de la Rédemption. Nous pouvons maintenant reprendre la formule de tout à l'heure en la complétant pour lui donner son véritable sens : Dieu, qui nous a créés sans nous, *ne nous sauvera pas sans nous.* Et c'est notre place dans le plan rédempteur qu'il faut maintenant exposer.

II. — *Notre participation au plan rédempteur*

L'enseignement de l'Eglise sur notre participation à la Rédemption pourrait être résumé en deux points : d'une part, nous avons à nous appliquer à nous-mêmes les mérites de Jésus-Christ et d'autre part, pour reprendre le mot de S. Paul, il nous faut compléter dans notre chair ce qui manque à la passion du Christ (Col., I, 24).

L'homme a été créé libre, et cette liberté subsiste, même après le péché. Dieu lui propose la grâce et ne la lui impose pas. Tous ceux qui ont vécu auprès de Jésus-Christ n'ont pas été convaincus, et les miracles dont ils ont été les témoins ne les ont pas amenés à la foi ; les bourreaux qui ont crucifié le Maître n'ont pas tous, comme le centurion dont parle l'Evangile, été subitement convertis et, malgré les appels multipliés sans cesse par Dieu, beaucoup d'hommes endurcissent leur cœur et refusent de se rendre. Il serait vain de prétendre étancher sa soif si l'on fuit la source d'eau vive ; il serait vain de chercher le salut si l'on demeure volontairement au dehors du grand courant de vie.

« Si quelqu'un, a dit Jésus-Christ, ne renaît de l'eau et de l'Esprit, il ne peut pas entrer dans le royaume de Dieu » (Jo., III, 5). Nous ne pouvons profiter de la Rédemption

qu'à la condition de recevoir le saint baptême : sans lui, ou sans un désir très vif de le recevoir, la vie divine ne circule pas en nous. Mais cette vie surnaturelle, il nous faut la garder et l'augmenter, et c'est le rôle des sacrements, tout particulièrement de l'eucharistie, de promouvoir en nous les effets de la Rédemption. Les sermons qui suivront vous le rediront plus longuement. Qu'il suffise aujourd'hui de vous rappeler que les sacrements nous aident à vivre en chrétiens et, comme le dit S. Pierre, « à suivre les vestiges des pas du Christ » (I Petr., II, 21). Bonnes œuvres, pénitence, persévérance dans la pratique des vertus, telle est la condition du salut : « Si nous sommes les enfants de Dieu, nous sommes aussi ses héritiers, héritiers de Dieu et cohéritiers du Christ, à condition toutefois que nous souffrions avec lui pour être glorifiés avec lui » (Rom., VIII, 17).

J'ai ajouté que nous avions non seulement à puiser dans le trésor que Jésus-Christ nous a laissés, mais à y déposer nous-mêmes nos pauvres mérites, et c'est ici qu'apparaît en tout son jour la condescendance de Dieu à notre égard. Aurions-nous jamais pu penser qu'il nous est donné de devenir les associés du Christ dans l'œuvre de la Rédemption du monde ? Or il ne s'agit là ni d'une imagination pieuse, ni d'une perspective orgueilleuse. Nous croyons à la communion des saints ; nous croyons que nos travaux, nos peines, nos efforts, nos satisfactions, nos mérites servent au bien spirituel de nos frères, tout comme les leurs ont une répercussion sur notre propre vie surnaturelle. Or tout ceci n'a lieu que parce que nos moindres actions, surnaturalisées par la grâce, offertes à Dieu avec l'hostie de la messe, représentées par la goutte d'eau mêlée au vin que le prêtre doit consacrer, en un mot que toute notre activité chrétienne par son union aux actes rédempteurs du Christ, devient elle-même rédemptrice. Et cela va très loin. Pour avoir son plein effet dans les âmes, la Rédemption du Christ demande que nous prenions conscience de nos possibilités spirituelles et que nous réalisions en nous cette parole des premiers siècles : « Le chrétien est un autre Christ ».

* *

C'est une résolution pratique qu'il nous faut maintenant prendre. Dans l'Eglise de Dieu, nul n'est inutile. Il n'est pas requis que tous exercent la même activité extérieure et le rôle de chacun diffère. Mais il n'est pas vraiment chrétien celui qui, refusant de voir dans le péché le plus grand mal qui soit au monde, ne travaille pas à l'extirper de lui-même par la mortification et la pénitence, et ne se soucie pas, par l'apostolat, de promouvoir le bien spirituel des autres.

Le Dieu tout-puissant nous mendie, à cette intention, nos prières, notre exemple, nos sacrifices, un peu de notre temps et beaucoup de notre amour. Si nous répondons par un « oui » généreux, nous serons entrés, et cette fois sans nous payer de mots, dans le plan de Dieu, en réalisant parfaitement ses desseins sur nous. Ainsi soit-il.

CONFERENCES DE CAREME SUR LES NOTES DE L'EGLISE

(Dimanche de Pâques)

VII

HORS DE L'ÉGLISE PAS DE SALUT

Expliquant aux juifs son premier miracle, la guérison du boiteux à la porte du temple, S. Pierre disait :

« Si l'on nous interroge aujourd'hui, sur un bienfait accordé à un infirme, pour savoir comment cet homme a été guéri, sachez bien, vous tous et tout le peuple d'Israël : c'est par le nom de Jésus-Christ de Nazareth que vous avez crucifié et que Dieu a ressuscité des morts, c'est par lui que cet homme se présente devant vous pleinement guéri. Ce Jésus est la pierre rejetée par vous de l'édifice et qui est devenue la pierre angulaire. Et le salut n'est en aucun autre, car il n'y a pas sous le ciel un autre nom qui ait été donné aux hommes, par lequel nous devions être sauvés » (Actes, IV, 9-12).

Puisque l'Eglise et le Christ c'est tout un, il faut redire cette parole de la véritable Eglise : le salut n'est en aucune autre Eglise.

Quelle doit être la position, l'attitude, les relations des hommes avec cette société ? — Sont-ils libres de s'y affilier ou non, comme on peut le faire pour un groupement sportif, une association régionale, une société de secours mutuel ? — Doit-on au contraire y entrer nécessairement, comme on appartient à une famille, à une ville, à un pays ?

La réponse se trouve dans un axiome qui fait scandale : « Hors de l'Eglise, pas de salut. » Scandale parce que la mentalité contemporaine est saturée à forte dose d'un libéralisme à outrance. Il exprime pourtant l'exacte vérité, à condition de le bien comprendre.

Nécessité d'appartenir à l'Eglise, *nature* ou conditions de cette appartenance ; voilà ce que nous dirons ce matin, en conclusion de nos instructions précédentes.

I. — *Vérité de cet axiome*

Il a pour lui le témoignage des siècles.

Nous le trouvons déjà chez Origène au IIIe siècle : « En dehors de cette maison, écrit-il, c.-à-d. en dehors de l'Eglise, personne ne se sauve, *extra hanc domum, — i. e., extra Ecclesiam, — nemo salvatur* » *(P. G.,* XII, 841, 842).

A la même époque S. Cyprien disait équivalemment : « Celui-là ne peut avoir Dieu pour Père qui n'a pas l'Eglise pour Mère » *(P. L.,* IV, 503).

Un peu plus tard S. Augustin dit à son tour : « *Salus extra Ecclesiam non est :* il

n'y a pas de salut en dehors de l'Eglise » (*P. L.*, XLIII, 170).

Et même antérieurement, quoique en d'autres termes, S. Ignace, S. Irénée avaient dit la même chose.

Ils avaient dit la même chose parce que la raison ne parle pas autrement.

La vraie religion, celle de Jésus-Christ, est-elle ou non obligatoire ? L'homme peut-il l'embrasser ou la répudier à sa fantaisie ? Est-on libre de croire ou de ne pas croire ?

Cette religion du Christ est-elle exclusivement, ou non, celle de l'Eglise catholique ? N'est-il pas prouvé qu'aucune autre Eglise ne peut être la vraie Eglise ? N'est-il pas démontré qu'elle seule présente les marques de la véritable Eglise ?

Puisque la vraie religion est celle du Christ, puisqu'elle ne se trouve que dans l'Eglise catholique, il faut admettre que c'est une nécessité absolue pour le salut de l'homme, d'appartenir, en quelque manière au moins, à cette Eglise et que hors d'elle il n'y a pas de salut.

Intolérance, pense-t-on : à chacun ses idées. Ne comprend-on pas l'absurdité d'un pareil principe au sens où on l'entend ? L'homme est libre d'avoir son opinion sur telle ou telle question douteuse, il n'est pas libre d'en prendre ou d'en laisser, à sa fantaisie, avec la vérité.

Car la vérité est l'intolérance même. La vérité exclut ce qui lui est contraire ; 2 + 2 = 4 et ne feront jamais 8. Jules Simon a pu dire à ce propos : « La légitimité de l'intolérance ecclésiastique est au-dessus de toute discussion. »

Mais c'est brimer la liberté de penser, c'est la servitude, l'esclavage ... Notre liberté n'est pas d'adhérer au vrai ou au faux comme il nous plaît, mais d'aller à la vérité par le chemin que l'on veut. Quand le client demande l'addition au restaurant, il peut la faire de haut en bas ou de bas en haut, mais non pas en disant 2 et 2 font 8 ; 8 et 8 = 20 : le restaurateur peut regretter cette intolérance des chiffres qui ne lui permet pas de forcer la note, mais elle sauve l'intérêt du client.

L'homme a le devoir d'embrasser la vérité. La religion du Christ est la religion vraie et elle ne se trouve que dans l'Eglise catholique. Donc l'homme a le devoir d'être de cette Eglise, ou « hors de l'Eglise pas de salut ».

II. — *Sens de l'axiome*

Mais alors, païens, hérétiques, schismatiques sont irrémédiablement perdus ? Il y a peut-être, pourtant, parmi eux des gens de bonne foi. N'est-il pas contraire à la justice qu'ils soient damnés sans qu'il y ait de leur faute ? — L'Eglise n'a jamais enseigné cela, mais bien tout le contraire. Pour conclure comme cela, il faudrait mal comprendre l'axiome : hors de l'Eglise pas de salut.

Il y a, ici, un mot sous-entendu parce qu'il est évident, c'est celui-ci : « *Volontairement* ». On ne l'exprime parce qu'il va de soi. C'est le principe général qu'un acte humain exige la connaissance et la liberté, qu'il n'y a pas de péché quand on ne fait pas exprès, qu'on est tout excusé si on ne savait pas. Est perdu seul celui qui reste sciemment et volontairement en dehors de l'Eglise.

Voici un sauvage des contrées lointaines. Jamais la voix d'un missionnaire ne l'a touché ; jamais il n'a su que ses idoles ne sont que des faux dieux. S'il obéit pourtant à sa conscience il sera sauvé.

Voici un hérétique, en plein pays protestant, là où le catholique est l'exception. Il est très possible qu'il n'ait aucun soupçon d'être d'une fausse religion ; Newman lui-même, malgré la pénétration de son esprit et l'intégrité de sa vie, affirme avoir vécu de longues années dans l'anglicanisme, sans avoir même conçu un doute sur la légitimité de cette religion. S'il pratique, en toute droiture de conscience, ce que lui ordonne sa religion, il sera sauvé.

Voici un schismatique. Jamais il n'a entendu parler du Pape et n'a jamais pensé qu'il existât d'autres ministres de la religion que les siens. S'il est fidèle au Christ, tel qu'il le connaît, il sera sauvé.

Cet idolâtre, cet hérétique, ce schismatique ne sont pas hors de l'Eglise volontairement, par leur faute, parce qu'ils se refusent de se rendre à la vérité. Pour eux ne vaut donc par l'axiome. Bien plus, on peut et on doit dire qu'ils sont de l'Eglise. Ils y sont de cœur, de désir, d'intention. Leur conduite prouve que s'ils connaissaient l'Eglise catholique ils y entreraient.

D'où la distinction habituelle entre le corps et l'âme de l'Eglise.

Le corps de l'Eglise, c'est l'organisation sociale, dont fait partie tout baptisé, qui n'est pas volontairement séparé de l'Eglise, quelque soit son état de conscience.

L'âme de l'Eglise, c'est la grâce sanctifiante qui nous fait participer à la vie du Christ.

Sans appartenir au corps de l'Eglise, les idolâtres, hérétiques, schismatiques, dont nous parlions, appartiennent à son âme, l'idolâtre a implicitement le baptême de désir, les autres le baptême réel, ils observent leur religion de bonne foi, ils ne sont pas hors de l'Eglise, mais dans l'Eglise, de son âme.

* *

Pour qui le comprend bien, l'axiome traditionnel traduit la parole même du Christ : « Prêchez l'Evangile à toute créature ; qui croira et sera baptisé sera sauvé, qui ne croira pas sera condamné... »

Ce n'est pas en vain que Dieu nous a donné l'intelligence.

L'homme a le devoir de chercher la vérité. Quand elle se manifeste à lui, il doit y adhérer : personne ne peut dire qu'il fait nuit en plein jour,... ni que la vérité et l'er-

reur se valent. La vérité est intolérante et intransigeante.

Il n'est pas vrai que toutes les religions soient bonnes. Des religions se contredisent ; une seule est vraie, et les autres sont fausses.

Il n'est pas vrai que toutes les Eglises sont les Eglises du Christ.

Quoi qu'elles enseignent, une seule est la véritable Eglise du Christ et les autres sont fausses.

Or la véritable Eglise, qui enseigne la vraie religion, c'est l'Eglise *catholique*. Et voilà pourquoi il faut dire que « qui se tient sciemment et volontairement en dehors de l'Eglise, il n'y a pas pour lui de salut ». Il faut être de l'Eglise comme il faut être du Christ, sinon de son corps, du moins de son âme.

Telles sont les exigences de la vérité.

Mais les exigences de la justice et de la bonté de Dieu nous garantissent que Dieu ne refuse à personne les lumières et les grâces nécessaires au salut. Ce n'est pas en vain que le Christ est mort pour nous, et ressuscité pour notre justification. « Il n'y a pas de damnation pour ceux qui appartiennent au Christ Jésus » (Rom., VIII, 1), qui vont à lui de toute leur âme.

PETITS PRONES SUR LES COMMANDEMENTS

3e Commandement de Dieu

III

REPOS DOMINICAL

Mes frères,

Dieu prescrit la sanctification du septième jour. L'Eglise a repris l'ordre du Seigneur ; elle a déterminé le mode de cette sanctification. Elle dit : vous élèverez vos âmes par la prière, spécialement par l'assistance à la sainte messe ; vous cesserez le travail ; vous éviterez les plaisirs dangereux.

Donc le repos dominical est obligatoire, car : c'est la volonté de Dieu, c'est le besoin de l'homme.

I. — *Volonté de Dieu*

La Bible nous montre Dieu créant le monde en six jours et se reposant le septième : « Dieu bénit le septième jour et le sanctifia parce que ce jour-là il s'était reposé de toute son œuvre » (Genèse, II, 3).

Ces paroles nous signifient que l'institution du repos hebdomadaire se rattache au repos mystérieux du Créateur : elle est enracinée dans la volonté divine.

Plus tard, Dieu parlant à Moïse sur le Sinaï, lui notifia pour son peuple ce commandement : « Souvenez-vous, Israël, de sanctifier le jour du Seigneur. Vous donnerez six jours au travail, aux affaires, mais le septième est le jour du Seigneur, votre Dieu. Vous ne ferez aucune œuvre servile pendant ce jour, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre serviteur, ni votre servante, ni vos animaux, ni l'étranger qui est dans vos murs » (Ex., XXIV, 12 ; Deut., V, 12-15).

Cette prescription est la même dans la religion chrétienne. Elle n'a pas été abolie ; seulement le repos hebdomadaire a été déplacé ; il a été transféré au dimanche en souvenir de la résurrection du Sauveur et de la descente du St-Esprit sur les apôtres, qui eurent lieu un dimanche. A défaut de documents de l'âge apostolique, nous pouvons invoquer le témoignage de Tertullien au IIe siècle : il affirme que le repos dominical est une coutume acquise. Au IVe siècle, celui-ci devient l'objet d'un décret impérial, puisque Constantin interdit le dimanche « tout travail mécanique et tout acte de procédure ».

Du reste, les peuples modernes témoignent en faveur de la loi divine. Le 13 juillet 1906, un vote unanime de la Chambre des députés et à mains levées au Sénat, fixa le repos hebdomadaire au dimanche. Et de nos jours, sous la poussée de la législation française, l'ensemble du monde industriel, la majorité du monde commercial respecte le repos voulu par Dieu. Le paysan restera-t-il à l'arrière de ce mouvement d'esprit chrétien ?...

D'ailleurs, n'est-ce pas une attention toute paternelle de Dieu d'avoir fait un commandement pour le repos dominical ? Car ce repos est un besoin pour l'homme.

II. — *Besoin de l'homme*

Vraiment, en aucun temps, l'individu n'a autant besoin du repos dominical que de nos jours. Regardez : toute la semaine l'ouvrier « engrené » dans une immense machinerie, comme un rouage aux mouvements uniformément répétés, le directeur d'entreprise aux préoccupations multiples, les employés des diverses professions occupés à leurs bureaux ou à leurs guichets, le paysan attelé à une besogne dure, parfois ingrate ; toute cette activité exige un arrêt.

L'arbre ne porte pas des fruits toute l'année ; il reprend des forces, l'hiver, pour en produire de nouveaux. On ne peut semer d'année en année du blé dans les mêmes terres ; il faut les laisser reposer. Pareillement, la force productive de l'homme ne doit pas être exploitée avec une avarice d'usurier. Le travail ininterrompu épuise bientôt les santés les plus robustes. L'expérience universelle l'atteste. Le repos dominical est indispensable à l'homme ; ce repos rien ne peut le remplacer, pas même le sommeil, pas même la nourriture la plus fortifiante.

Et cette cessation du travail est un besoin pour l'homme total : pour son corps et pour pour son âme. Dans des mines, jadis, des chevaux employés pour le transport des matériaux étaient logés au fond. Après un certain temps, ces pauvres bêtes remontées au jour étaient aveuglées par suite de leur séjour sous terre. Pareillement l'homme ; s'il ne voit sa destinée que dans la production

des biens matériels, il devient aveugle ; il perd cette nécessité de penser, de sentir, de savoir, d'avoir un idéal ; en définitive, il est une simple machine, un être diminué, un corps sans âme.

Mais par l'arrêt du travail, le dimanche, l'homme s'arrache aux occupations terrestres. Il lève les yeux au ciel et affirme sa liberté, sa dignité, son indépendance à l'égard des choses d'ici-bas. Par l'assistance aux offices il touche le Christ, source de lumière, de vie, de paix, d'espérance.

Chrétien, tu dois travailler, oui, tu dois gagner ton pain à la sueur de ton front ; mais tu n'es pas seulement un corps, tu n'es pas seulement des bras pour travailler la terre, tu n'es pas seulement une machine comme celles que tu conduis, tu es une âme, tu dois t'occuper de ton âme, tu dois alimenter, soigner ton âme ; alors tu as besoin d'avoir du repos pour tes bras afin de pouvoir penser à ton âme...

* *

Remercions Dieu de ce qu'il nous aide par ce commandement à rester des hommes, des chrétiens. Et favorisons le repos dominical. Qui d'entre nous n'a pas un effort à faire ? Qui n'a pas quelques responsabilités à l'égard de ses enfants ou de ses voisins ? Qui n'a pas un exemple à donner dans sa maison ou dans son village ? C'est à un tel examen de conscience que je vous invite tous afin qu'ensuite vous apportiez votre concours à la restauration du dimanche chrétien. Ainsi soit-il.

3e Commandement de Dieu

IV

REPOS DOMINICAL *(suite)*

Mes frères,

Un évêque écrivait : « Le dimanche, souvent appelé dans l'une ou l'autre de nos villes ou de nos bourgs, il m'est donné de circuler à travers nos belles plaines et nos vallées. Et mon cœur s'afflige et souffre en croisant des attelages qui s'en vont aux champs, en apercevant les hommes, les femmes et même des enfants au travail... On voudrait pouvoir leur crier : « Souviens-toi donc, ô homme, que si tu es poussière, tu es aussi une âme, souviens-toi que si tu as besoin d'air pour tes poumons, tu as besoin aussi que ton âme respire et prie. »

Cependant, l'Eglise maternelle sait que des nécessités sont exigeantes : elle défend certains travaux et en permet d'autres.

Quels sont donc les travaux défendus le dimanche ? — Quels sont les travaux permis le dimanche ?

I. — *Travaux défendus*

Dieu a créé le travail ; il l'a créé en même temps que le monde. Quand il plaçait l'homme sur la terre, c'était pour qu'il la cultivât. Dieu a imposé le travail. Après l'avoir confié à l'homme innocent, il l'a prescrit à l'homme pécheur : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » Dieu a honoré le travail : le Fils de Dieu fait homme a travaillé pendant trente ans dans un atelier. Donc « honneur au travail qui ennoblit la vie chrétienne ; honneur au travail qui a été honoré, exalté, divinisé par le divin Rédempteur » (Pie XI).

Mais certains travaux du dimanche sont défendus par Dieu. Quels sont-ils ? Ce sont les travaux manuels auxquels le corps a plus de part que l'esprit. Ils exigent une dépense sérieuse de force physique et nous ôtent la possibilité de songer aux intérêts de notre âme. Autrefois, à ces travaux seuls étaient astreints les esclaves : c'est pourquoi on les désigne encore sous le nom « d'œuvres serviles ».

Une définition exacte de ce genre de travail semble ici impossible. Dans la pratique il est indispensable d'interroger les usages s'appuyant plus ou moins clairement sur la nécessité, l'intention, la fatigue corporelle, la durée. Ceci dit, sont certainement défendus : les travaux de terrassement, de culture des champs, des vignes... ; — les travaux industriels des mines, des chantiers, etc... ; — le travail des tailleurs, cordonniers, menuisiers, etc... ; — les gros travaux domestiques, comme faire la lessive...

Avec les œuvres serviles d'autres occupations tombent sous la défense parce qu'elles aisément nuire à la sanctification du dimanche : tels les marchés, les foires, les ventes publiques (à moins qu'une coutume légitime ou une autorisation particulière ne les permette), parce qu'elles risquent de dresser les fidèles les uns contre les autres le jour même où ils devraient être les plus unis dans le culte de Dieu et dans la charité fraternelle, comme les actions judiciaires ayant un caractère plus personnel et plus voyant.

« Vous ne ferez rien de servile », dit le Seigneur (Lévit., XXIII). Et cette interdiction est grave. Toutefois, pour délimiter sagement la faute il faut tenir compte et de la nature du travail, et des appréciations courantes, et des circonstances dans lesquelles l'infraction est commise. Généralement se livrer pendant plusieurs continues ou séparées à un travail fatigant, très servile constitue une faute mortelle ; néanmoins, on pourrait pécher gravement, en beaucoup moins de temps, si on agissait par mépris de la loi dominicale ou si, par son travail, on occasionnait un scandale.

En outre, le précepte dominical n'interdit pas seulement de travailler, mais aussi de faire travailler les autres : enfants, domestiques, ouvriers ; c'est leur causer un préjudice et, dans un sens réel, on est plus coupable puisque à la violation de la loi on ajoute celle de la vertu de justice et de charité.

Si les travaux manuels et certains autres nous sont interdits parce que incompatibles avec l'accomplissement de nos devoirs envers Dieu, cependant tout travail n'est pas défendu.

II. — *Travaux permis le dimanche*

Autant l'Eglise est respectueuse des droits de Dieu autant elle se montre indulgente pour ses enfants.

Sont tolérées les « œuvres libérales » et les « œuvres communes ». Les premières sont le produit de l'intelligence plutôt que des forces corporelles : lire, écrire, faire de la musique ; les secondes, sorte de distraction, intéressent à la fois le corps et l'esprit : chasser, pêcher, voyager sous quelque forme que ce soit...

Toutefois, vous ne devez pas abuser des unes et des autres ; elles ne doivent pas vous empêcher d'assister à la messe ni de faire ce que demandent ces mots : « servir Dieu *dévotement* ».

Certaines œuvres serviles aussi sont permises. Rappelez-vous l'Evangile : Un jour de sabbat Jésus enseignait dans la Synagogue ; or, il y avait là une femme malade depuis dix-huit ans ; elle était toute courbée et ne pouvait regarder en haut. Jésus la voyant, et l'appelant : « Femme, lui dit-il, vous êtes délivrée de votre infirmité ; et lui ayant imposé les mains, elle se tint toute droite ». Les Pharisiens s'indignent. Alors, Jésus reprend : « Y a-t-il quelqu'un de vous qui ne délie son bœuf ou son âne le jour du sabbat pour le mener boire ? Et cette femme vous trouvez mauvais que je l'aie délivrée de son infirmité !... » (Luc, XIII).

Dieu, juste et bon, ne veut pas, en imposant le repos dominical, rendre la vie impossible. Dans certains cas des œuvres serviles sont permises pour des motifs de piété ou de nécessité ou de charité. Entrons dans quelques détails. Sont autorisés les travaux de nécessité quotidienne : tenue de la maison, préparation des aliments, soins du bétail, etc.

Sont autorisés des travaux qu'on ne saurait interrompre ; il y a des métiers qui ne peuvent arrêter. Les relations humaines en se compliquant se sont imposées à nous avec une telle exigence que des entreprises, éclairage, force électrique, chemins de fer, adductions d'eau, hôtels, etc. ne peuvent fermer le dimanche.

Sont autorisées les œuvres de religion : entretien des églises, décoration des autels, élever des reposoirs, pavoiser les maisons...; — les œuvres de charité : dévouement aux malades, soin des pauvres ; — des labeurs exceptionnels et urgents : sauver une moisson que l'orage menace... Finalement, il est une foule de circonstances particulières, variables avec chaque individu pouvant légitimer le travail. Cependant prenez garde de ne pas vous créer des raisons imaginaires pour vous dispenser du repos dominical ; ne vous en rapportez pas à vous-mêmes, demandez à votre curé la permission.

Et, si vous êtes dans la nécessité de travailler, ne croyez pas que vous êtes libérés de la sanctification du dimanche. Après avoir assisté à la messe, élevez souvent votre cœur à Dieu dans le cours de vos occupations. Ne négligez rien pour que ce jour, appartenant à Dieu, lui revienne du moins en partie par vos bonnes intentions.

* *

Notre époque est une grande époque. Elle est grande par les idées qu'elle remue, par les problèmes qu'elle soulève, mais l'homme moderne est-il allé plus avant dans la conscience de ses devoirs que l'homme des époques passées ? Grâce à la technique nous avons fait produire à la nature un travail considérable ; néanmoins reconnaissons que le progrès matériel n'a pas élevé l'homme à un degré supérieur à celui de jadis.

Et remercions Dieu de ce que, par le repos dominical, il nous aide à rester des hommes. Ne gémissons pas de cette obligation. Au contraire, acceptons-la d'un cœur joyeux. Nous nous assurerons une existence digne d'un homme et d'un chrétien. Ainsi soit-il.

LA COMPASSION DE LA SAINTE VIERGE

(Vendredi, 16 mars)

MARIE CORÉDEMPTRICE ET NOTRE MÈRE

Mes frères,

Après les noces de Cana où sa prière a provoqué le premier miracle de Jésus, l'Evangile ne parle plus de Marie. Elle réapparaît sur le Calvaire à l'heure douloureuse du crucifiement. Elle obéit à son amour maternel, et elle entre aussi dans le plan divin de la Rédemption. Elle y a sa place marquée : Dieu la veut ici au pied de la croix, car elle doit y remplir une triple fonction : elle offre son Fils, elle s'offre en victime, elle est la mère des hommes. Considérons-la dans ces trois rôles.

I. — *Elle offre son Fils*

Ici, le véritable offrant c'est Jésus-Christ lui-même. Il est prêtre de par sa génération éternelle. Etre offert, même par sa Mère, ne suffit pas pour la rédemption, il faut qu'il s'offre lui-même, qu'il soit le prêtre de son propre sacrifice. Autrement, que lui servirait-il d'avoir reçu en son Incarnation l'onction sacerdotale ? et comment pourrait-il transmettre à ses apôtres une fonction qu'il ne devait pas exercer le premier ? — Mais, bien que s'offrant lui-même comme victime à son Père, il veut être offert avec le consentement de sa divine Mère. C'est par son agrément qu'il était entré dans le monde ; c'est sur son agrément qu'il a résolu d'en sortir. Il attend son *Fiat* pour naître ; il daigne lui en demander un autre pour mourir.

Abraham avait reçu, jadis, l'ordre d'immoler à Dieu son fils Isaac ; il s'était soumis, « espérant contre l'espérance ». Mais au moment du sacrifice le Seigneur, content de sa

bonne volonté, lui avait arrêté le bras et substitué à l'enfant une victime mystérieuse. Ici, Dieu n'a eu pitié ni du Fils, ni de la Mère. Il ne pouvait faire à Marie le devoir de verser elle-même le sang de Jésus. Mais il a obtenu d'elle qu'elle donnât son Fils, qu'elle le donnât pour être immolé ; c.-à-d. qu'elle consentît à sa mort pour le salut du monde, comme si cette mort dépendait d'elle. — D'ailleurs, ce *Fiat,* qu'elle avait à prononcer en son cœur, était déjà renfermé implicitement dans celui de l'Annonciation. Elle savait, dès ce moment — l'Ange le lui confirmait — que celui qui naîtrait d'elle serait le « Sauveur du monde », qu'il lui appartiendrait moins à elle qu'à l'humanité tout entière, qu'elle ne deviendrait sa Mère que pour le donner... Et, parce que, mystiquement, l'heure du sacrifice étant arrivée, elle semble renoncer à sa maternité à l'égard de Jésus pour l'abandonner à la justice divine en faveur des hommes, ne peut-on pas trouver là une explication du mot « *femme* » dont Jésus se sert à son endroit, comme si elle avait cessé réellement d'être sa « *mère* » ?...

Elle offre donc réellement son Jésus, si totalement et à un titre si personnel que, depuis, nul prêtre n'a pu et n'a eu à offrir Jésus immolé de la manière et au degré où elle dut l'offrir sur le Calvaire, puisqu'il était son Fils. Nul, non plus, n'a pu s'offrir comme elle avec lui ; car en même temps que prêtre ele a été victime.

II. — *Elle s'offre en victime*

Relisons pieusement le *Stabat Mater ;* relisons les paroles liturgiques :

> « Retirez-vous de moi, je pleurerai amèrement ! n'insistez pas pour me consoler... Soutenez-moi, donnez-moi des forces ; je me meurs de douleur et d'amour. La douleur m'a accablée, mes joues se sont gonflées par l'abondance de mes larmes, et mes paupières ont difficulté de s'ouvrir. »

« Votre douleur, ô fille de Sion, est immense comme la mer » ; auprès de la mer les plus grands fleuves sont comme une goutte d'eau. Réunissez toutes les douleurs de l'humanité, toutes les agonies des moribonds, tous les tourments des martyrs, vous n'arriverez pas à atteindre les douleurs, l'agonie, les tourments de la Vierge au Calvaire. Si elle n'avait pas été miraculeusement soutenue, elle serait morte sous le poids de son affliction. Reine des Martyrs, elle devait les surpasser tous. Les heures de la Passion ont été pour elle comme des siècles. Toutes les souffrances du Fils avaient leur répercussion en son corps et en son âme. Les mauvais traitements des soldats sur le chemin du Calvaire, les coups de marteau des bourreaux, les cris de mort, les sarcasmes de la foule avaient leur écho en sa chair virginale et en son âme.

Dans ce mystère de la Compassion de Marie, Dieu avait un dessein proportionné à la grandeur du mystère. Nous en découvrons trois raisons principales : la conformité de vie en Marie avec Jésus, la participation à la Rédemption, la consolation des chrétiens.

1° Si « Dieu nous a prédestinés à être conformes à l'image de son Fils », il a voulu, à plus forte raison, que Marie fût en toutes choses la ressemblance la plus parfaite de son Fils. Et puisque Jésus voulait souffrir, être l' « Homme de douleurs », il fallait que Marie passât par ce même creuset. Ses grandeurs auraient été incomplètes si elle n'avait pas été marquée du sceau de la tribulation. Si Dieu l'eût préservée des atteintes de la souffrance, elle se serait plutôt plainte d'être privée de cette conformité avec Jésus. Etait-il possible, d'ailleurs, qu'elle fût exempte de souffrir ? La maternité crée nécessairement l'identification corporelle et, jusqu'à un certain point morale, de l'enfant et de la mère, durant les mois qui précèdent la naissance. Plus tard, si l'identification corporelle n'existe plus, l'identification morale subsiste principalement chez la mère. Elle se manifeste avec toute sa force aux heures où la vie de l'enfant est en danger. C'est là que vraiment elle voudrait souffrir à sa place, souffrir comme il souffre, souffrir avec lui. Et s'il est des mères qui se sentent comme broyées en présence de leurs enfants aux prises avec des souffrances suraiguës, quel degré d'intensité cette compassion a-t-elle eu en Marie ?

2° Elle devait être victime pour apporter sa part à la Rédemption et devenir « corédemptrice du genre humain ». Jésus seul est le Rédempteur du monde. Nulle créature ne partage cet honneur avec lui. Mais si Marie ne nous a pas rachetés au même titre que son Fils, si ses douleurs n'ont pas été, en droit, nécessaires à la rédemption du monde, dans les conseils de Dieu, elles en étaient inséparables ; elles appartiennent à l'intégrité du plan divin, elles sont entrées pour une part, et même pour la plus grande part, dans les souffrances de Jésus. L'agonie de sa Mère, dont il était la cause et l'objet, rentrait dans son cœur comme une autre Passion, comme un autre monde d'affliction. « Ainsi la Compassion de Marie sortait de la Passion et y rentrait, de sorte qu'entre les deux il y avait plutôt identité qu'union » (P. Faber). Par suite, la Compassion participe au caractère de sacrifice et d'expiation de la Passion elle-même. Car l'une et l'autre n'étaient qu'une immolation simultanée offerte au Père éternel par le Fils et par sa Mère pour les péchés du monde. C'est par là que Marie a coopéré avec Notre-Seigneur à la Rédemption, comme tous les saints, mais dans un sens, d'une manière et à un degré qu'aucune créature ne pouvait atteindre.

3° Marie devait être victime pour être la Consolatrice des affligés. Dans ce but, il lui fallait descendre dans les profondeurs des déchirements que peut ressentir le cœur humain ; il lui fallait les mesurer, les éprouver toutes, connaître le poids des fardeaux et des misères dont chacun s'accompagne. Elle de-